

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2655

présenté par

M. Zulesi, Mme Pompili, Mme Le Feu, Mme Tuffnell, M. Morenas, Mme Brulebois, Mme Rossi,
M. Fugit, Mme De Temmerman, M. Buchou et M. François-Michel Lambert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 551-1 du code de l'éducation, après le mot « communication », sont insérés les mots : « ainsi qu'à la sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement propose d'élargir le champ des missions des projets éducatifs territoriaux à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion des bonnes pratiques.